

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**Association pour l'avenir des jeunes de  
l'Arrondissement de Saint Omer  
Mission Locale**  
Association loi 1901

Quartier Foch- Rue de la cavalerie  
62 500 Saint Omer

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**Sabine Charlet**  
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie régionale de Douai

36 bis route de Bierne  
59380 Socx

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## Association pour Mission Locale de l'Arrondissement de Saint-Omer Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association Mission Locale de l'Arrondissement de Saint-Omer** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **1 Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### *Observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci- dessus, j'attire votre attention sur le point exposé dans la note page 20 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode de comptabilisation de la subvention Garantie Jeune.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **3 Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

#### **4 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

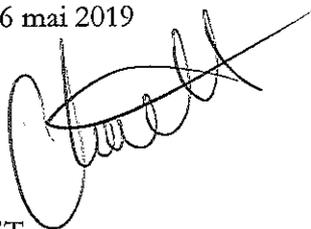
#### **5 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Saint- Omer, le 16 mai 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Charlet', written over a horizontal line.

Sabine CHARLET  
Commissaire aux Comptes

## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

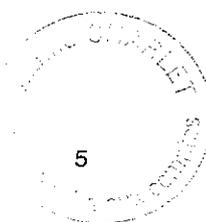
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 435	9 435		
Immobilisations corporelles	207 015	197 199	9 816	15 731
Immobilisations financières	2 223		2 223	2 223
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>218 673</b>	<b>206 634</b>	<b>12 039</b>	<b>17 955</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				3 650
Autres	209 434		209 434	653 693
Valeurs mobilières de placement	45		45	45
Disponibilités (autres que caisse)	581 239		581 239	210 558
Caisse				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>790 717</b>		<b>790 717</b>	<b>867 946</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	6 422		6 422	5 492
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>6 422</b>		<b>6 422</b>	<b>5 492</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 015 813</b>	<b>206 634</b>	<b>809 179</b>	<b>891 393</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				



## Bilan passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	362 341	362 341
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>16 673</b>	<b>-140 816</b>
Report à nouveau	-213 893	-73 077
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>165 121</b>	<b>148 448</b>
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	1 566	1 948
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>166 686</b>	<b>150 396</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>235 636</b>	<b>402 282</b>
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>173 653</b>	
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	32 132	57 942
Autres	201 071	280 667
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>233 203</b>	<b>338 609</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>		<b>106</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>809 179</b>	<b>891 393</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	233 203
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 952 230	2 575 049
Cotisations		
Autres produits	236 400	46 652
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 188 630</b>	<b>2 621 700</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	240 834	425 168
Impôts, taxes et versements assimilés	109 581	150 084
Rémunérations du personnel	967 972	1 418 539
Charges sociales	432 539	591 420
Dotations aux amortissements	5 916	184 646
Subventions accordées par l'association		
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 756 842</b>	<b>2 769 857</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>431 788</b>	<b>-148 156</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>953</b>	<b>575</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1</b>	<b>3 729</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>7 256</b>	<b>37 083</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>249 670</b>	<b>26 589</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>173 653</b>	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>16 673</b>	<b>-140 816</b>



**Règles et méthodes comptables**

Désignation de l'association : MISSION LOCALE SAINT OMER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 809 179 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 16 673 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2019 par les dirigeants de l'association.

**Règles générales**

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les dispositions contradictoires au PCG dont les retraitements ont été effectués sont les suivantes :

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

**Immobilisations corporelles et incorporelles**

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

**Règles et méthodes comptables****Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

**Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Provisions**

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

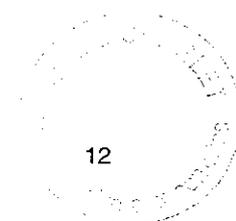
**Produits et charges exceptionnels**

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

---



## Faits caractéristiques

**Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

---

Comme il est indiqué dans le paragraphe spécifique aux subventions, le changement du mode de comptabilisation de la subvention Garantie Jeune a un impact négatif sur le résultat de l'exercice de 219 733€

## Notes sur le bilan

**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 435			9 435
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>9 435</b>			<b>9 435</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	35 490			34 682
- Matériel de transport	24 842			24 842
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	151 222		4 538	147 491
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>211 553</b>		<b>4 538</b>	<b>207 015</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	243			243
- Prêts et autres immobilisations financières	1 980			1 980
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 223</b>			<b>2 223</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>223 211</b>		<b>4 538</b>	<b>218 673</b>

## Notes sur le bilan

**Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 434			9 435
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>9 434</b>			<b>9 435</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	31 877			32 430
- Matériel de transport	24 842			24 842
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	139 103			139 928
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>195 822</b>			<b>197 199</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>205 256</b>			<b>206 634</b>

## Notes sur le bilan

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 217 836 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 980		1 980
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	209 434	209 434	
Charges constatées d'avance	6 422	6 422	
<b>Total</b>	<b>217 836</b>	<b>215 856</b>	<b>1 980</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

**Produits à recevoir**

	Montant
Produits a recevoir	1 651
Conseil Depart subv a recevoir	26 000
Etat subventions a recevoir	69 120
Region subvention a recevoir	35 823
Actions specifiques actions a recev	65 317
<b>Total</b>	<b>197 911</b>

## Notes sur le bilan

**Fonds propres****Tableau de variation des fonds associatifs**

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
<b>Total fonds sans droit reprise</b>				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
<b>Total fonds avec droit reprise</b>				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	317 849			317 849
Autres réserves	44 492			44 492
Report à Nouveau	-73 077		140 816	-213 893
Résultat de l'exercice	-140 816	157 489		16 673
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	1 948		383	1 566
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>150 396</b>	<b>157 489</b>	<b>141 199</b>	<b>166 686</b>

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	205 407			42 805	162 602
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	196 875	55 634	179 475		73 034
<b>Total</b>	<b>402 282</b>	<b>55 634</b>	<b>179 475</b>	<b>42 805</b>	<b>235 636</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation			222 280		
Financières					
Exceptionnelles		55 634			

Provision indemnités de fin de carrière 162 602 € compte tenu du plan social 2018 42 805€ ont été repris au compte de résultat  
provision pour restructuration 170 000€ reprise en totalité  
reprise de la provision pour risque non versement subvention IEJ 2016 9475 € par contre constitution d'une provision de 54 134.49 €  
suite à contrôle des services de l'Etat un recours est engagé auprès du Ministre  
provision pour risque non versement subvention IEJ 2017 17 400 €  
provisio de 1 500€ pour frais de procédure prud'homale

## Notes sur le bilan

**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 233 203 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 132	32 132		
Dettes fiscales et sociales	201 071	201 071		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>233 203</b>	<b>233 203</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	20 037
Dettes prov. congés payés	78 280
Charges sur congés à payer	39 140
Organismes - Autres charges à payer	972
<b>Total</b>	<b>138 429</b>

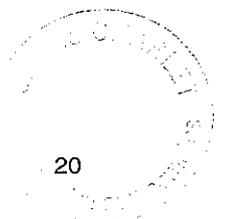
## Notes sur le bilan

**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 422		
<b>Total</b>	<b>6 422</b>		

**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<b>Total</b>			



## Notes sur le compte de résultat

**Charges et produits d'exploitation et financiers****Subventions d'exploitation**

Le versement de la garantie jeunes est conditionné par l'atteinte de plusieurs objectifs :

- un objectif quantitatif en fonction du nombre d'entrées de jeunes dans le dispositif (quote-part de 80% de la contribution financière) ;
- des objectifs qualitatifs (quote-part de 20 % de la contribution financière) liés à la situation du jeune qui doit avoir été en situation professionnelle pendant au moins 4 mois, ou au moins, à l'issue des 12 mois d'accompagnement être en situation d'emploi, avoir créé son entreprise ou encore être en formation professionnelle ; et au respect d'obligations de reporting avec la collecte des données et le stockage des pièces justificatives.

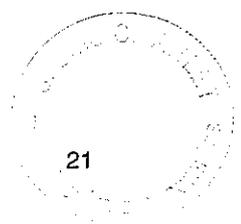
La CNNC préconise la seule comptabilisation des produits ayant trait aux objectifs quantitatifs (soit 80% de la contribution financière), les 20% restant ne pouvant être comptabilisés qu'à compter de la réalisation des objectifs qualitatifs.

La prestation d'accompagnement du jeune par l'association dure 12 mois. Si, à la clôture de l'exercice, la quote-part de 80% de la contribution financière inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice au titre de la prestation d'accompagnement, l'engagement pris par l'association envers le jeune est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Ce changement de méthode de comptabilisation de la subvention Garantie Jeunes se traduit donc par la proratisation de la subvention versée par l'Etat au titre de la GJ 2018 et l'inscription du montant provisionnel des soldes en fonds dédiés. Cette modification permettra de comptabiliser les soldes qualitatifs et quantitatifs attachés à la GJ 2018 en produits au compte de résultat 2019. Cette recommandation a été relayée par l'UNML à l'ensemble du réseau le 15 mars 2019.

**Suivi des fonds dédiés**

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
<i>garantie jeune</i>				173 653	173 653
<b>Total</b>				<b>173 653</b>	<b>173 653</b>



Autres informations

**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

---

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

**Donations**

---



## Autres informations

**Donations****Fonds dédiés**

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
<b>Sous total</b>					
<i>garantie jeunes 2018</i>				173 653	173 653
<b>Sous total</b>				173 653	173 653
<b>TOTAL</b>				173 653	173 653

Quote part des frais de suivi dans le cadre de la garantie jeune non engagée à la clôture de l'exercice

